Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20191209-del1-091219-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 1	Conseil municipal du Lundi 9 Décembre 2019
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.4 – Aménagement du territoire

Le Lundi neuf décembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 26/11/2019

Membres présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 11/12/2019

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame GHEZAL Martine, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Yvon BRIHIER , Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Francis,GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame VAMBRE Monique **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Philippe FAIT, Madame Charlotte PERRAULT à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur RAMET Christian à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur SAGNIER Stéphane à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame ROMANCANT Isabelle à Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) non excusé(s) :

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Convention opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier (EPF) Nord – Pas de Calais et la commune d'Etaples-sur-Mer relative à l'opération « Etaples-sur-Mer – Cinéma et Commerces, rue Maurice Raphaël »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention opérationnelle avec l'EPF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Vu la délibération n°30 du 11 avril 2018 approuvant la convention pré-opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier (EPF) Nord – Pas de Calais et la commune d'Etaples-sur-Mer relative à l'opération « Etaples-sur-Mer – Hyper-centre »,

Vu la délibération n°6 du 14 novembre 2018 approuvant la participation de la Commune à 50 % des frais de l'étude de capacité,

La Ville d'Etaples-sur-mer, désireuse de répondre aux besoins de logements en cœur de ville des seniors, souhaite poursuivre la démarche partenariale entreprise en avril 2018 avec l'Établissement Public Foncier.

Pour mémoire, le contexte est le suivant :

La Commune est propriétaire de l'ancien presbytère sis rue de Montreuil. A cet immeuble sont adjacents deux autres bâtiments vétustes (un ancien cinéma et un ancien bar) et une ancienne boucherie, tous mis en vente par des propriétaires privés. La démolition de ces trois bâtiments laisserait place à une belle surface à requalifier en cœur de ville. L'emprise du projet serait donc constituée des anciens presbytère, cinéma, bar et boucherie, l'accord des propriétaires privés ayant été recueilli.

Ce projet urbain répond donc à la fois à la demande des seniors étaplois et à la politique de revitalisation du centre-ville que la municipalité développe.

Pour le mener à bien, la commune a sollicité l'EPF pour, dans un premier temps, vérifier l'opportunité du projet, sa faisabilité et ainsi sécuriser sa mise en œuvre. Les résultats de l'étude ont démontré l'opportunité de l'opération et sa faisabilité.

Pour rappel, cette opération figure à la convention-cadre de partenariat signée entre la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois et l'EPF, au titre du Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019.

La présente convention opérationnelle a pour objet de définir les engagements que prennent la collectivité et l'EPF en vue de la réalisation du projet.

L'EPF finance le coût des études et des travaux à hauteur de 80%, les 20% restants sont à la charge de la Commune. La participation financière de la Commune est estimée à 100 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas **:**

- approuver les modalités de la convention jointe en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier Nord – Pas de Calais et la commune d'Etaples-sur-Mer relative à l'opération « « Etaples-sur-Mer – Cinéma et Commerces, rue Maurice Raphaël», jointe en annexe.

Après un large débat et discussion, plus d'un tiers des membres présents, demandent un vote à bulletin secret.
Après un vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin secret.
Le suffrage exprimé est de 15 voix pour, 17 voix contre et 1 abstention.
La délibération est donc rejetée.

Vu pour être affiché le 11 décembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

11 DEC. 2019

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.